

Arrêté ordonnant la levée des barrières de dégel sur
les routes départementales d'Eure-et-Loir

Service exploitation de la route

Arrêté S.E.R./n° 2012-033

LE PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL D'EURE-ET-LOIR,

VU le Code de la Route et notamment son article R411-20,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code de la voirie routière et notamment son article R131-2,
VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment la huitième partie relative à la signalisation temporaire,
VU l'arrêté n° 11/88/C en date du 1^{er} avril 2011 du Président du Conseil général d'Eure-et-Loir portant délégation de signature à M. Michel ROTAT, Directeur des routes,
VU l'arrêté du Président du Conseil général d'Eure-et-Loir en date du 20 octobre 2011, portant classement des routes départementales d'Eure-et-Loir au regard des barrières de dégel pour l'hiver 2011 - 2012,
VU l'arrêté SER n° 2012-027 en date du 13 février 2012 ordonnant l'établissement des barrières de dégel,
Considérant l'amélioration des conditions météorologiques et les résultats des mesures de déflexion effectuées sur le réseau routier,
Sur proposition de Monsieur le Directeur Général des Services du Département,

A R R E T E :

ARTICLE 1^{er} : Les barrières de dégel établies sur les routes départementales d'Eure-et-Loir seront levées le dimanche 19 février 2012 à 22 h 00.

ARTICLE 2 : *sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du Conseil Général*

M. le Directeur Général des Services Départementaux d'Eure-et-Loir
M. le Colonel, commandant le Groupement de Gendarmerie, avenue du Maréchal Leclerc, 28110 LUCE.

FAIT à CHARTRES, le 17 février 2012
LE PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL,
Par délégation,
Le Directeur des routes



Michel ROTAT

Une copie est transmise pour information et à toutes fins utiles à :

M. le Préfet d'Eure et Loir,
Direction de l'Assemblée et des Affaires juridiques, Service de l'Assemblée,
M. le Colonel, commandant le C.O.D.I.S, 7, rue Vincent Chevard, 28000 CHARTRES,
M. le Directeur des Transports d'Eure-et-Loir, 9 rue Jean Rostand, ZA le Vallier, 28300 MAINVILLIERS,
M. le Président de la Fédération Régionale des Transports Routiers de la région Centre,
M. le Président et M. le Directeur de la FDSEA.